

industrie. Il le fait pour l'industrie de l'Est, mais non pas pour l'agriculture de l'Ouest. Le gouvernement me dirait-il pourquoi il ne le fait pas dans ce dernier cas? Le montant remis sous cette rubrique dépasse un demi-million de dollars.

Voici un autre passage d'une rubrique, «... droits de douane sur l'équipement et les pièces de rechange décrits dans les divers décrets de remise y afférents...» Les noms des sociétés en question ne sont pas mentionnés. Il est indiqué simplement C.P. tel et tel, de telle et telle date, et le montant global représente presque \$2,000,000.

Nous avons entendu évoquer ce soir le montant que le peuple canadien a eu à payer pour l'Expo. Je suis certain que les députés savaient peu de choses des remises des droits de douane consenties à l'occasion de cette exposition. Tout est indiqué ici. En fait, l'une de ces remises paraît plutôt amusante. Voici ce qu'on peut lire: «Remise de taxes de vente à... deux firmes sur un avion américain utilisé pour le transport des membres d'un club de Détroit en visite à l'Exposition universelle de Montréal, en 1967, à l'occasion de la «Journée du Michigan». Et encore un exemple: «Remise de droits de douane et de taxes d'accise sur des chaudières et des machines et équipements auxiliaires installés dans une usine de fertilisants.» On nous a parlé de cela il y a quelques minutes.

Voici un autre poste, monsieur l'Orateur: «Remise de droit de douane et de taxe d'accise sur une voiture Ford 1967 familiale non admissible en franchise aux termes du poste 70320-1 du tarif douanier parce qu'elle n'avait pas été possédée à l'étranger au cours de la période de temps spécifiée à ce poste». Certains postes sont très intéressants. En voici un: «Volkswagen (Canada) Limited Toronto: remise de droits de douane et de taxes d'accise» etc.: \$101,000. Il y a un autre poste pour la Volkswagen (Canada) Limited, de Toronto, et je cite: «Remise, concernant 10,918 automobiles Volkswagen importées au cours de la période allant du 7 décembre 1964 au 28 juillet 1965, des droits de douane et de la partie de la taxe de vente attribuable aux droits remis: \$2,187,532». Le montant total figurant sous la rubrique précédente à l'égard de ces postes est de 25 millions. Je pourrais continuer indéfiniment. Voici la société Air Canada, Montréal: une autre remise pour Montréal, d'un montant de \$1,800,000. D'aucuns soutiennent qu'il s'agit là d'une société juste, avec des impôts justes pour certains. Nous autres, de l'Ouest, admettons que ce n'est pas juste pour l'agriculteur de l'Ouest.

La dernière rubrique que je citerai est la suivante: «D'autres remises ont été accordées comme il suit». Puis vient la liste de quatre

[M. McIntosh.]

juges, l'un de la Cour supérieure de Montréal, un autre de la Cour suprême de Québec, et ainsi de suite. Ces juges connaissent leur métier. Mais, au fil des ans, les cultivateurs ont été obligés de payer des droits de douane qu'ils n'auraient pas dû payer, et le ministre actuel s'en est dit certain dans une déclaration du 3 décembre dernier. Il estime, comme tout le monde au Canada, que l'outillage agricole devrait entrer au Canada en franchise. Tel n'est pas le cas puisque le ministre comme d'autres ministres avant lui, a refusé de donner des éclaircissements sur les termes de la loi. Nous, députés de l'Ouest, n'avons pas cessé de demander ces éclaircissements. Il faut donner aux fonctionnaires une idée des termes de la loi pour qu'ils ne puissent plus les discuter. Sans éclaircissements, le fermier devra recourir à la Cour suprême du Canada, procédé qu'il ne peut se permettre.

On a longuement débattu récemment le manque de communications entre le gouvernement ou les ministères et le public. Il y aurait peut-être lieu d'indiquer aux Canadiens les allègements légitimes accessibles à tous. Ce serait toujours un commencement. Après avoir fouillé la question, je crois avoir trouvé une piste. N'étant ni avocat ni expert en matière fiscale, je ne sais s'il existe d'autres solutions pour les cultivateurs que je représente. Mais je défends cette idée depuis bien des années. J'ai saisi la Commission du tarif de la question; maintenant, je la sou mets au ministre. Je vais conseiller à mon commettant de demander la remise de cet impôt, comme d'autres l'ont fait. Pourquoi ne nous a-t-on point parlé de cette possibilité?

J'ai écarté l'idée d'un ombudsman pour la simple raison qu'un tel fonctionnaire serait, dans une large mesure, impuissant devant de véritables griefs. Le gouvernement n'en tiendrait aucun compte, comme c'est le cas de l'auditeur général, et comme le disait tantôt le député de Wellington (M. Hales). Mais peut-être avons-nous besoin de quelque chose qui ressemble à un ombudsman, d'un organisme ou d'organismes chargés de protéger le Canadien moyen contre la tyrannie des bureaucrates anonymes et capables de bien faire comprendre aux fonctionnaires le sens réel de la Fonction publique. Cela pourrait atténuer l'hostilité à l'égard de la politique et des politiciens, des ministères et du Parlement, hostilité qui constitue une menace croissante contre le régime de gouvernement démocratique parlementaire que nous avons choisi.

● (9.40 p.m.)

Pendant que nous en sommes à modifier la loi, je demanderais au ministre d'envisager de reformuler l'expression que j'ai citée et que